

SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le lundi dix-sept mai à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27

En exercice : 26

Ayant pris part à la délibération : 22

- Présents : 21
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 11 mai 2021

Affichage effectué le :

25 mai 2021

Mise en ligne le :

25 mai 2021

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY AUMES : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Thierry DOMINGUEZ

OBJET :

Marché de Fournitures de
végétaux : attribution du marché

N° 003563

Question N° 2 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.1 Marchés
publics

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210517-D00356310-DE

Monsieur le Vice-Président délégué aux Equipements aquatiques, à la politique sportive et la commande publique expose que le marché de fournitures de végétaux est arrivé à son terme. Ainsi, un accord-cadre a été lancé sans minimum et sans maximum, sous forme d'Appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1^{er} alinéa et R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché à bons de commande comprenant 7 lots décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 « Arbres »
- Lot 2 « Arbustes »
- Lot 3 « Fleurs »
- Lot 4 « Palmiers et plantes exotiques »
- Lot 5 « Semences gazon et bulbes »
- Lot 6 « Tapis fleuris »
- Lot 7 « Plants forestiers »

Monsieur le Rapporteur précise que l'ouverture des plis a été faite le 18 mars dernier et le jugement des offres a été effectué lors de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mai 2021. Il a été décidé d'attribuer les 7 lots aux entreprises suivantes :

Lots :	Fournisseur proposé :
1. « Arbres »	BRL ESPACES NATURELS
2. « Arbustes »	PÉPINIÈRES JACQUET
3. « Fleurs »	ETS HORTICOLES MAGUY
4. « Palmiers et plantes exotiques »	POUSSE CLANET
5. « Semences et bulbes »	INFRUCTUREUX
6. « Tapis fleuris »	EARL DES VILLASSOLS
7. « Plants forestiers »	PÉPINIÈRES DANIEL SOUPE

Monsieur le Rapporteur indique que le lot 5 est infructueux car les offres, déposées pour ce lot, ont été déclarées irrégulières. Il sera donc relancé après approbation du Conseil Communautaire le 31 mai prochain.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Vu la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai 2021,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté de l'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à bons de commande avec les entreprises suivantes :
Lot 1 « Arbres »..... BRL ESPACES NATURELS
Lot 2 « Arbustes »..... PÉPINIÈRES JACQUET
Lot 3 « Fleurs »..... ETS HORTICOLES MAGUY
Lot 4 « Palmiers et plantes exotiques » POUSSE CLANET
Lot 5 « Semences et bulbes »..... INFRUCTUREUX
Lot 6 « Tapis fleuris »..... EARL DES VILLASSOLS
Lot 7 « Plants forestiers »..... PÉPINIÈRES DANIEL SOUPE
- **DE DÉCLARER** le lot 5 relatif à la « fourniture de semence et de bulbes » infructueux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la communauté de l'agglomération Hérault Méditerranée à signer le lot 5 relatif à la fourniture de semence à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#